CONSULTEAM GROUPE

COMPETENCY SECURITY AGENCY SPORTEAM

Convention Simplifiée de Formation N° 28131

Entre les soussignés :

- **CONSUL TEAM**

 2 Rue de la Seyne - Centre d Affaires OPTIMUM
 83 140 SIX FOURS LES PLAGES
 Siret : 51963136000038
 Numéro de Déclaration d'Activité : 93830410283 enregistré auprès du Préfet de Région Provence Alpes Cote d Azur

- **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDUSTRIE ET BATIMENT - LIP TOULON**

 1110 Chemin des Plantades
 83130 LA GARDE

 Siret : 98132333001083

 Représenté par : Mme LEFEVRE Gaelle

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

CONSUL TEAM organise l'action de formation suivante : N° session : 260183A

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail : **Action de formation**

Intitulé	:	**Habilitation Electrique B2(V) - H2(V) - BR - BC - Travaux ordre électrique - Recyclage**
Objectifs	:	Actualiser ses connaissances relatives aux dangers de l'électricité, aux zones d'environnement et aux mesures de prévention applicables aux domaines de tension concernés Appliquer les prescriptions de sécurité lors de travaux électriques hors tension dans les limites des symboles B1, B1V, B2, B2V, H1, H1V, H2 et H2V à renouveler. Réaliser en sécurité une intervention générale en basse tension dans les limites du symbole BR. Réaliser une consignation ou une opération spécifique dans les limites des symboles BC, HC, BE ou HE et des attributs à renouveler. Réagir de manière appropriée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
Modalités suivi	:	Sans objet – formation réalisée en présentiel. La présence est contrôlée au moyen des feuilles d'émargement signées par demi-journée.
Format Formation	:	Présentiel
Contenu formation	:	Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Durée - Dates	:	10.5 heures réparties sur 2 journées du 1 au 2 décembre 2026
Lieu	:	CONSUL TEAM SECURITY - 119 Avenue Robert Brun - 83500 LA SEYNE SUR MER - Tél : 04.89.33.13.56 -
Participant(s)	:	*ALAOUI Fatehallah*
Effectif de la session	:	minimum : 4 - maximum : 10
Prérequis	:	Être titulaire ou avoir été titulaire des habilitations électriques correspondant aux symboles à renouveler. Avoir suivi une formation initiale ou un précédent recyclage correspondant aux fonctions, domaines de tension, symboles et attributs concernés. Posséder les compétences professionnelles en électricité nécessaires aux opérations confiées. Pour les symboles HT, posséder les compétences techniques et l'expérience nécessaires aux opérations réalisées sur ou dans l'environnement d'installations HTA ou HTB. Comprendre les instructions de sécurité et s'exprimer en français. L'employeur doit avoir identifié les fonctions exercées, les opérations confiées et les symboles à renouveler pour chaque participant.

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LES INTERIMAIRES PROFESSI	1	240.00 €	48.00 €	240.00 €
				Total HT :	**240.00 €**
		TVA :	**48.00 €**	**TOTAL TTC :**	**288.00 €**

Conditions de Paiement : LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDUSTRIE ET BATIMENT - LIP TOULON - LA GARDE : Réglement à 45 jours date de facture | AFE :
AFE = Adresse de Facturation Electronique

Article 3 : Conditions Générales et de Vente

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à CONSUL TEAM après signature.

Pour les formations inter-entreprises :

Pour toute annulation, en cas de force majeure, qui intervient à moins de 10 jours aucuns frais ne seront engagés.
Pour toute annulation, en cas de force non-majeure, qui intervient à moins de 10 jours, mettant en péril notre session inter-entreprises, la formation sera facturée à 100% (sauf, si repositionnement de cette formation sur une date ultérieure*).
*Pour les sessions CACES, la formation sera facturée à 100% malgré le report.

Pour les formations intra entreprise et autres prestations de conseil, audit… :

Pour toute annulation, en cas de force majeure, qui intervient à moins de 10 jours aucuns frais ne seront engagés.
Pour toute annulation, en cas de non force majeure : si une annulation intervient à moins de 10 jours de la date de début de la formation, CONSUL TEAM retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 15 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Pour tout financement OPCO, CONSUL TEAM se réserve le droit de vous facturer directement en cas d'absence d'accord de financement.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.
Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de TOULON sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes par courriel.

Fait à SIX FOURS LES PLAGES, le 9 novembre 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDUSTRIE ET BATIMENT - LIP TOULON

Pour CONSUL TEAM
Frédéric ARNIAUD
Directeur

